

ST BENOIT LA FORET

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 12 Septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze septembre à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT BENOIT LA FORET, convoqués le six septembre deux mille dix-sept, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Didier GUILBAULT, Maire.

Etaient présents (13) : M. Didier GUILBAULT, M. Roger AUPETIT, M. Thierry BENOIST, M. Bruno BRETAUD, M. Jean-Charles CARRÉ, M. Jean-Michel CASSAGNE, Mme Sylvie JAILLOUX, M. Marc LETANNEAUX, Mme Sabrina MEYER, Mme Chantal PACHET, Mme Chantal PERIN-BESNARD, Mme Véronique SANTERRE, Mme Renée THEVES.

Etait absent représenté (1) :

M. André MAULAVE pouvoir à M. Jean-Michel CASSAGNE

Etait absente (1) :

Mme Delphine LESOURD

Mme Sabrina MEYER a été élue Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à dix-huit heures trente minutes, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du 30 Juin 2017. En l'absence de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. Subventions 2017 – Associations - 037 210 016/2017 :

La demande de subvention pour « les Bénédictins en Fête » ne sera pas examinée, le Conseil Municipal souhaite qu'une rencontre soit organisée entre le président et Monsieur le Maire afin que soient précisés les statuts et les objectifs ainsi que les conditions d'attribution des subventions communales. En fonction, la demande pourra être examinée lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

La subvention accordée à l'APE a été augmentée à la demande du conseil en raison de leur participation active et régulière aux manifestations organisées sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'attribuer les subventions aux associations comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	Subventions 2017
Chorale des Baladins des Bords de l'Indre	80 €
Association des Anciens Combattants	400 €
APE « Trivillage »	200 €
Ecole intercommunale de Football	700 €
Amicale des Chasseurs (M. BENOIST, M. CARRE, M. LETANNEAUX membres de l'association, ne prennent pas part au vote)	300 €
Comice du Monde rural (0,10 par habit)	87.70 €

Rallye du Chinonais (M. CARRE membre de l'association ne prend pas part au vote)	300 €
Ligue des Droits de l'Homme	100 €
Entente Sportive Saint Benoit	1 825 €
Coopérative Scolaire	498.50 €

2. Subvention : Transport scolaire 2016/2017 - 037 210 017/2017 :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Budget Primitif 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE à l'unanimité d'attribuer :
 - aux parents d'élèves une subvention de 50 € par élève, représentant un tiers du coût annuel acquitté par les familles, au titre du transport scolaire du secondaire de l'année 2016/2017, et sous réserve de l'acquittement des factures de cantine de l'année scolaire 2016/2017.
 - AUTORISE le maire à mandater les subventions,
 - DIT que le crédit nécessaire à la dépense est inscrit au budget 2017 – article 6745.

3. Indemnité Chauffage MOUV'N DANCE - 037 210 018/2017 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association MOUV'N DANCE va occuper la salle des fêtes les Lundi et Mercredi pendant l'année scolaire à compter de Septembre 2017, et qu'il y a lieu de lui demander une participation au chauffage.

Monsieur le Maire propose une participation de 300 € par an.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, arrête ce tarif.

Arrivée de Mme Delphine LESOURD à 19 H 00

4. Adhésion au dispositif de participation citoyenne « Opérations voisins vigilants » - 037 210 019/2017 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le contenu du dispositif de participation citoyenne instauré pour la première fois en 2006 sous l'appellation de « voisins vigilants ». Ce dispositif relève d'une circulaire du Ministère de l'Intérieur en date du 22 Juin 2011.

Ses objectifs sont de :

- Renforcer le tissu relationnel entre les habitants d'un même quartier,
- Constituer une chaîne d'alerte entre les référents des quartiers et les acteurs de la sécurité,
- Intensifier les contacts et les échanges avec la Gendarmerie afin de contribuer à la sécurité.

Ce dispositif doit permettre d'améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation.

Après avoir précisé qu'une réunion d'information destinée à la population s'est déroulée le 22 Juin dernier et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- 1) ACCEPTE à l'unanimité la mise en place du dispositif de participation citoyenne communément appelé « voisins vigilants » sur le territoire de la commune de SAINT BENOIT LA FORET,
- 2) AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents contractuels nécessaires.

Des panneaux signalétiques seront commandés prochainement.

5. Questions diverses :

- Monsieur le Maire présente une synthèse des rapports d'activités 2016 suivants :
 - Région Centre Val de Loire,
 - Val Touraine Habitat,
 - Touraine Logement,
 - SIEIL + Rapport du Contrôle de concession électricité 2015

- Une invitation est transmise à chaque conseiller : Cérémonie du 05 Décembre 2017 « Hommage aux victimes de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie »,

- Pour information : - Mme GOISIER met fin à la sous-location du local 7, Le Bourg (loué par Mme JOUAS),
 - Le PNR organise la Fête du Parc en 2018 sur SAINT BENOIT LA FORET, un rendez-vous sera organisé prochainement avec la municipalité pour l'organisation de la manifestation,
 - Le cerf-volant est en cours d'élaboration, informations à transmettre rapidement (exposition PLUi-H en Mairie, La Ruche qui dit oui, Classe Mobile à l'école, opération voisins vigilants),

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 19 H 50.

Fait à ST BENOIT LA FORET, le 15 Septembre 2017

Le Secrétaire de séance,
Sabrina MEYER

Le Maire,
Didier GUILBAULT